



**Société des Sciences, des Lettres et Arts  
de Cholet et sa région**  
**Bureau de Recherches en Architecture du Choletais**



12 avenue Foch 49300 CHOLET

Mail : architecture@sla-cholet.org

Cholet, le 10 mai 2025

Cher(e)s Ami(e)s

La Section B.R.A.C de la **Société des Sciences Lettres et Arts** de CHOLET est heureuse de vous inviter à sa 199ème Promenade-Conférence le :

**Dimanche 15 juin 2025**

*pour une découverte des « Trésors de la Gâtine »*

**Rendez-vous sur la place des Halles de Cholet à 8H15 pour un départ du bus à 8H30**

**Visites du matin :**

- o Logis du Puy-Blain de Terves, commune de Bressuire.
- o Église de la Trinité, commune de Saint-Sauveur-de-Givre-en-Mai.

**Restauration vers 12H00 :** Restaurant La Boule d'Or, commune de Bressuire.

**Visites de l'après-midi:**

- o Vieux château d'Airvault, commune d'Airvault
- o Logis de Barroux, commune d'Airvault.
- o Château de Maisontiers, commune de Maisontiers.

*Nous attirons votre attention sur le fait que nos sorties comportent un peu de marche à pied, quelques marches à monter et des stations debout.*

**Retour vers 20h00**

Pour la Section, Jean-Paul DUMONT

**ASSURANCES :** Les adhérents de la S.L.A. bénéficient de la garantie responsabilité civile pour les activités extérieures. Les non-adhérents qui participent à la sortie sont couverts par leur contrat d'assurance multirisques « responsabilité civile individuelle ».

Ci-dessous le coupon-réponse est à retourner avant le 6 juin 2025 à

**Mme DUMONT Janine, 3 rue de la Vendée 49300 Le Puy-Saint-Bonnet  
tél : 06 83 78 69 89**

**ou aux permanences du BRAC le lundi après-midi de 16H00 à 18H00**

Toute réservation sera obligatoirement accompagnée d'un chèque libellé à l'ordre de la SLA.

En cas de désistement tardif (soit après le 10 juin), il sera retenu 20% du montant de la prestation.

.....

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Mail et numéro de téléphone.....

Participera (..ront ) à la 199ème Promenade-Conférence du dimanche 15 juin 2025

Adhérent(e) SLA (transport – visites – repas) (par personne). 60 € X ..... = .....

Supplément non adhérent(e) SLA (par personne)..... 5 € X ..... = .....

Seront enregistrées les 48 premières inscriptions. Total ..... = .....